Association ECOGARDE REGION PACA

66 avenue Emile Ripert

13600 LA CIOTAT

Contribution au débat public LGV PACA - 13 mai 2005

Opposition à un tracé incluant le territoire de communes de la Sainte Baume

L'association ECOGARDE fait part de sa forte et naturelle opposition à un tracé de la LGV PACA s'inscrivant dans le massif de la SAINTE BAUME pris dans son sens large d'unité géographique, faunistique et floristique.

Ce massif, d'une grande richesse hydrologique, faunistique et floristique, abrite nombre d'espèces endémiques et protégées.

Sa situation géologique, des traditions historiques et cultuelles millénaires fortement implantées et sa forêt relique comportant nombre d'espèces remarquables en font à la fois le château d'eau de la Basse Provence et le "poumon" des grandes agglomérations de Marseille, Aix en Provence et Toulon..

Il comporte des zones à protéger visées par la directive NATURA 2000, selon laquelle aucune perturbation ne doit être apportée à la faune ni à la flore.

L'impact environnemental d'un tracé englobant des villages du massif ou de ses abords immédiats, et interrompant de fait une continuité de vie de cet espace naturel sensible, serait totalement inacceptable dans un contexte aujourd'hui incontournable de développement DURABLE.

Nous demandons avec fermeté que le tracé LGV PACA suive des voies autoroutières déjà actives à l'exclusion de tout endommagement supplémentaire au patrimoine naturel de notre Région.

Nous ne sommes pas opposés à une LGV en PACA, mais à ce qu'elle traverse, endommage, cloisonne ou enferme des entités naturelles jusqu'ici préservées.

De par notre action constante de médiation environnementale sur le Massif, nous pouvons vous affirmer qu'un tracé approchant de la Sainte Baume au-delà des autoroutes actuellement en fonction ne pourrait que rencontrer une vive opposition des propriétaires forestiers, des sociétés de chasse nombreuses et actives dans le secteur, des résidents, des usagers traditionnels et des associations de défense de l'environnement qui ne manqueraient pas de se mobiliser fortement contre toute atteinte au sanctuaire naturel de la Sainte Baume.

Un tel tracé ne pourrait que se heurter à des troubles récurrents de l'ordre public éminemment prévisibles pour qui connaît la complexité du tissu des acteurs du site mais leur attachement commun à ce lieu de vie.

Sans même évoquer l'impact hydrologique évident d'une construction sur des bassins versants, il est de l'intérêt général d'étudier un tracé qui se fonde dans des voies de circulation porteuses de nuisances déjà en fonctionnement, telles que autoroutes et voies de chemin de fer existantes.

Il est impérieux pour la crédibilité même de la LGV PACA et pour l'image dont ce projet sera porteur devant les populations de ne pas innover à la légère en endommageant irrémédiablement des sites naturels très appréciés pour lesquels un relatif enclavement est garant de la pérennité paysagère, floristique et faunbistique, et qui par ailleurs constituent notoirement des espaces traditionnels de vie en Provence que chacun s'accordera à défendre avec vigueur.

Nous saisissons en ce sens dès le 18 mai prochain Monsieur le Médiateur de Développement Durable du Conseil Général des Bouches du Rhône.

Le Président,

G. NICOLAI